



Critère	Admissibilité/Directive RBC		
Objectif du produit	Financer le rachat des parts d'un associé ou actionnaire invalide.		
Type d'entreprise	Sociétés de personnes et sociétés de capitaux.		
Nombre d'actionnaires	Minimum 2, tous actifs dans l'entreprise.		
Ancienneté	Entreprise ou associés en affaires depuis au moins 3 ans.		
Convention entre actionnaires	Exigée au moment du règlement.		
Lien de dépendance	Conjoints et liens parent-enfant non admissibles.		
Catégories professionnelles	4A, 3A, 2A		
Âge à la souscription	18 à 60 ans		
Délais de carence	360 / 540 / 720 jours (identiques pour toutes les catégories)		
Options de règlement	Mensualités uniformes Le montant assuré est versé en 60 mensualités égales, sans intérêts, à partir de la fin du délai de carence. Cette option est simple, économique et prévisible, mais offre peu de flexibilité.	Provisionnement flexible Le montant assuré est déposé dans un compte et peut être versé sous forme de montant forfaitaire, de paiements périodiques ou d'une combinaison des deux, avec intérêts basés sur les obligations du Canada. Cette option offre une plus grande flexibilité.	
Limites de souscription minimales	25 000 \$ (provisionnement flexible) ou 45 000 \$ (mensualités uniformes)		
Limites de souscription maximales	Délai de carence	Indemnisation maximale pour rachat si l'assurance individuelle Protection du revenu en cas d'invalidité souscrite auprès de RBC Assurances est d'au moins 450 \$/mois et comporte un délai de carence maximal de 120 jours	Autrement
	360 jours	2 000 000 \$	1 000 000 \$
	540 jours	2 000 000 \$	1 500 000 \$
	720 jours	2 000 000 \$	2 000 000 \$

Important : Diffusion exclusive aux conseillers – ne pas partager. En cas de divergence entre ce document et les guides officiels, les renseignements figurant dans les guides officiels prévalent.

Guides pertinents :

- [Guide du conseiller : Rachat en cas d'invalidité](#)
- [Évaluation de Rachat en cas d'invalidité](#)
- [Les faits : Rachat en cas d'invalidité](#)
- [Exemple de contrat : Police d'assurance rachat des parts d'entreprise](#)